

CYCLE « ACHATS RESPONSABLE ET BATIMENTS »

Compte rendu du Comité de pilotage – 4 décembre 2012

Etaient présents : AMBLARD Raymond (AMTA, EX-DRE Auvergne), CHARBONNEL Gilles (Président du CINOV, Représentant de la CGPME, Directeur d'Altis ingénierie), DELAGE Virginie (PNR des Volcans), DI PASCALE Jean (FFB63), GRACIA Grecia (Conseil Régional d'Auvergne), HENault Dominique (CAPEB Auvergne), LADRAY Bruno (Aduhme), PAILLÉ Catherine (Cellule Construction DREAL Auvergne), Myrtille FERRE (PF 21).

Etaient excusés : CLAIR Etienne (PNR Livradois-Forez), DEBOAISNE Diane (CAUE 63).

Objectif : ébaucher un programme d'ateliers d'échanges et/ou de formation sur le thème de « l'intégration du développement durable dans les marchés du bâtiments ».

Ordre du jour :

- Identification des enjeux et des besoins
- Identification d'expériences intéressantes
- Identification de partenaires et des acteurs concernés
- Définition des objectifs et des sujets d'ateliers

SYNTHESE DES FREINS ET BESOINS A L'INTEGRATION DU DD DANS LES MARCHES DU BATIMENTS

• Les freins

- l'interdiction d'intégrer la provenance géographique dans le code des marchés publics
- la demande d'être sensibilisé et formé sur cette problématique existe-t-elle ?
- le manque d'AMO pour l'accompagnement et le conseil auprès des maîtres d'ouvrage
- la pondération prédominante du critère du coût dans le choix de l'offre : le coût doit être raisonné en coût global
- les réponses non-adaptées des bureaux d'études locaux aux appels d'offre
- la nécessité d'un changement culturel pour « bien gérer son patrimoine »
- la sensibilisation insuffisante des ABF, SDIS...qui imposent des normes qui peuvent aller à l'encontre des considérations environnementales et économiques
- la non-prise en compte de certains matériaux par les assurances
- un manque de continuité dans la politique d'achats nationale et par chaque collectivité
- la difficulté d'identifier le mandataire (le bureau d'études, architecte, entreprise de gros œuvre...)
- la difficulté à suivre l'exécution du marché (manque de temps, de compétences...), d'autant plus lorsqu'il y a sous-traitance
- le manque de savoir-faire des entreprises pour la réalisation de bons mémoires techniques, facilitant l'analyse des offres et le suivi de l'exécution des marchés
- le manque de formation des maîtres d'œuvre : connaître les nouveaux matériaux, les modes de conception et de réalisation
- la mobilisation de différents services parties prenantes de l'achat, exigée par la transversalité de la démarche développement durable : les techniciens, les administratifs, les Elus...

Remarques :

- Les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer, ainsi que les conseillers et assistants pour les aider à s'orienter vers des marchés plus durables.
- Les entreprises sont prêtes à faire des efforts pour s'adapter, mais il faut que la politique achats et bâtiments soit connue et suivie sur le moyen terme, pour que les entreprises puissent former les professionnels, développer de nouveaux matériaux, revoir l'organisation de leur travail, initier de nouveaux modes de construction/réhabilitation...Il faut prioriser deux ou trois filières et définir une politique suivie et continue.

• Les besoins

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les assistants à maîtrise d'ouvrage
- Sensibiliser les ABF, SDIS...
- Concerter les entreprises avant des appels d'offre, pour que les cahiers des charges soient pertinents et pour que les entreprises répondent de manière adaptée
- Former les entreprises à réaliser de bons mémoires techniques, indiquant notamment comment le chantier va être suivi.
- Sensibiliser et former à la prise en compte du coût global d'un bâtiment

- Former à la définition et au choix des critères de sélection des offres
- Initier des échanges d'expériences entre les principaux acheteurs publics, pour améliorer leurs pratiques, aider à la consolidation de la filière et servir d'exemples
- Valoriser les « bonnes réalisations », surtout pour l'entretien et la réhabilitation
- Accompagner juridiquement, administrativement, et techniquement les petites collectivités

ZOOM SUR LA PROBLEMATIQUE DES AMO

• Echanges et constats

Bruno Ladary (Aduhme) : *Les petites collectivités et leurs services techniques ne sont pas armés techniquement et juridiquement, elles ont besoin d'une ingénierie publique.*

Gilles Charbonnel (CINOV) : *Le secteur régional privé des AMO et en ingénierie n'est pas défaillant mais il manque d'AMO dans les collectivités. Les offres sont jugées par les Elus et techniciens qui ne sont pas compétents pour les analyser. En région Auvergne, la prestation intellectuelle est achetée en dehors de la région et elle sollicite pour l'exécution du marché des entreprises de sa région.*

Gilles Charbonnel (CINOV) : *L'architecte est souvent le mandataire du marché, or le bureau d'études en ingénierie est plus apte à juger les offres et à suivre techniquement le projet. La répartition des honoraires entre l'architecte et le bureau d'études pourrait presque devenir un critère de choix pour s'assurer d'un meilleur suivi technique.*

• Propositions

- Professionnaliser les AMO des grandes collectivités, avec mise à disposition auprès des plus petites collectivités, pour apporter du conseil, de l'expertise et de l'aide au suivi d'exécution
- Mettre en relation et initier des échanges de savoirs et de pratiques entre les AMO existants
- Revoir les conditionnalités des aides publiques : plutôt que de subventionner un surcoût lié aux exigences environnementales, subventionner plutôt la prestation d'un AMO.

EBAUCHE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS A MENER

Le Comité de pilotage choisit de travailler dans un premier temps à destination des AMO, et de resserrer les échanges sur le thème de la rénovation et de la revalorisation du patrimoine.

1. Initier un réseau d'échanges entre les AMO

Problématique : Comment intégrer le DD dans un marché de rénovation/réhabilitation d'un bâtiment ? Comment construire l'achat public pour revaloriser son patrimoine ?

Objectifs :

- permettre des échanges d'expériences et de savoir-faire entre les AMO
- professionnaliser les AMO sur les achats responsables
- initier un réseau d'appui aux acheteurs publics

Première étape : Organiser une première réunion entre les AMO en début d'année 2013.

Objectifs :

- identifier leurs besoins en amont d'un projet d'achat et dans le suivi de son exécution.
- définir des sujets précis pour thématiser et prioriser les échanges

Participants potentiels :

- DDE Auvergne, Soderec, Somival, Ophis, Seau, ADT Allier, ADT Puy-de-Dôme, ADT Cantal, ADT 43 (?), DST des collectivités
- HLM, Ordre des architectes, Propriété immobilière, DATAR (JL Coutarel)
- AMO privés (cf liste Gilles Charbonnel).

La PF21 et la Cellule construction vont préparer un guide d'entretien téléphonique afin de contacter les AMO en amont de l'organisation de cette première réunion.

2. Sensibiliser les Elus et maitres d'ouvrage

Avec les interventions d'un juriste et d'un témoin

(Cette action sera réalisée dans un 2^{ème} temps, après les groupes d'échanges AMO).

Partenariats :

Cette action sera portée par la PF21 et la Cellule de la Construction-DREAL Auvergne (à confirmer).

Les participants du Comité de pilotage apporteront leur connaissance du secteur, leur expertise en tant que représentants, ainsi que leur réseau pour la diffusion de cette initiative.

La PF21 contacte également l'ARDTA, l'ARDE, l'Ademe et Auvergne Nouveau Monde, pour leur faire connaître ce projet.